



Dossier de presse



ARDENNE rives de meuse



Opération Vos Achats Remboursés

Jeudi 03 décembre 2020 à 14h00

**Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises
43 rue Pasteur – 08320 VIREUX-MOLHAIN**

1. Plan de relance de l'activité commerciale

Notre Communauté a voté, le 24 juin 2020, en faveur d'un plan de relance de l'activité commerciale. Celui-ci est doté d'une enveloppe de 300 000,00 € pour déployer, entre septembre 2020 et juin 2021, un programme d'actions à destination des commerces avec vitrine(s) sur rue adhérents au dispositif du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP). Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR). Notre Communauté apporte un soutien technique.

2. Bilan de l'action "Les Chèques Cadeaux La Pointe Bonifiés"

La première action du plan de relance de l'activité commerciale, qui a été lancée le 14 septembre 2020, permettait aux particuliers majeurs résidants sur le territoire de notre Communauté d'acquérir des CCLP bonifiés dans les points de vente partenaires du dispositif. Un montant de CCLP achetés donnait le droit à un montant de CCLP offert, dans la limite de 50,00 €.

L'opération s'est révélée être un véritable succès, comme en témoigne la consommation en seulement quelques jours de l'enveloppe de 50 000,00 € qui lui était allouée pour durer, initialement, jusqu'au 16 octobre 2020. Face à l'engouement suscité par cette action, notre Communauté a abondé son budget de 15 000,00 € pour le porter à 65 000,00 € qui ont été répartis comme suit :

- 15 000,00 € distribués sur le secteur de FUMAY ;
- 27 000,00 € distribués sur le secteur de GIVET ;
- 15 000,00 € distribués sur le secteur de REVIN ;
- 8,000,00 € distribués sur le secteur de VIREUX-MOLHAIN.

Au total, ce sont 130 000,00 € de CCLP, pouvant générer plus de 216 000,00 € de retombées, qui vont bénéficier aux commerçants avec vitrine(s) du dispositif. La moitié d'entre eux sera obligatoirement dépensée avant le 31 décembre 2020 (*date limite de validité des CCLP bonifiés*).

Cette première action aura contribué à faire connaître le CCLP auprès des particuliers. On espère dorénavant qu'ils prendront le réflexe, à chaque fois que l'occasion se présentera, d'en offrir à leurs proches pour soutenir le tissu commercial et artisanal du territoire communautaire.

Bien que l'ensemble des objectifs aient été atteints, il est à déplorer les incivilités observées dans les points de vente qui ne perçoivent aucune commission lors de la vente de CCLP.

3. Action "Vos Achats Remboursés"

"Vos Achats Remboursés" sera la deuxième action du Plan de Relance de l'Activité Commerciale, dont la finalité est de rembourser les achats réalisés dans les commerces avec vitrine(s) qui acceptent les CCLP.

Ainsi, du 10 décembre 2020 au 31 décembre 2020, les particuliers qui effectueront leurs achats dans les boutiques adhérentes au CCLP pourront remplir un bulletin de participation à compter de 10,00 € d'achat. Celui-ci leur permettra de participer à un tirage au sort qui se tiendra sous dizaine au terme de l'action. Les clients tirés au sort se verront rembourser, sur présentation d'une facture ou d'un ticket de caisse, leurs courses en CCLP, et ce, dans la limite de 150,00 €. Les CCLP qui leur seront remis seront valables jusqu'au 31/12/2021.

Les commerces partenaires de l'opération seront facilement identifiables. Un kit comprenant un présentoir, une affiche, une guirlande, une urne et des bulletins leur sera prochainement distribué.

Le budget affecté à cette action est de 50 000,00 € :

- 12 500,00 € de CCLP remboursés pour les achats effectués sur le secteur de FUMAY et HAYBES ;
- 12 500,00 € de CCLP remboursés pour les achats effectués sur le secteur de CHOOZ, FROMELENNES et GIVET ;
- 12 500,00 € de CCLP remboursés pour les achats effectués sur le secteur de REVIN ;
- 12 500,00 € de CCLP remboursés pour les achats effectués sur le secteur de AUBRIVES, HARGNIES et VIREUX.

Les principaux objectifs de cette action sont les suivants :

- Continuer à faire connaître le CCLP auprès des particuliers ;
- Générer du flux dans les commerces partenaires du dispositif CCLP ;
- Permettre aux commerçants partenaire du dispositif CCLP de fidéliser leurs clients ;
- Participer à la relance commerciale dans le cadre de la crise du COVID.

4. Contacts



Avenir Commercial et Artisanal Givetois

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : lechequcadeaudelapointe@gmail.com



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com